



Paris, le 26 octobre 2021

Réunion d'installation des groupes de travail

Le 22 octobre 2021

Pour la DRH :

Mme MEZIN, Directrice
M. LERAÎTRE, Sous-directeur des personnels
M. MONET, Chef du BPTS
Mme ROQUES, adjointe au Chef du BPTS

Pour la DSR :

Mme GAUTIER-MELLERAY, DISR
M. KAMEL, Sous-directeur ERPC
M. GILLODES, chargé de mission auprès du
Sous-directeur ERPC

La délégation du SANEER est composée, en présentiel de :

- Christophe NAUWELAERS, Secrétaire Général

Pour le corps des DPCSR :

- Camal BOUDAIR, DPPCSR, chef des bureaux ER Jura et Haute-Saône
- Nevim ULUDAG, DPCSR, cheffe du pôle méthode et ER Seine-Saint-Denis
- Nordine SAOUDI, DPCSR chef du bureau ER Ain

Pour le corps des IPCSR :

- Christine FROMM, Secrétaire Générale Adjointe
- Olivier MACHELE, Secrétaire National
- Bruno CARTIER, Délégué Régional

En visioconférence de :

- Frédéric FOURNIER, DPPCSR, responsable de la section encadrement

Mme GAUTIER-MELLERAY et Mme MEZIN ouvrent cette réunion qui fait suite à notre courrier au ministre de l'Intérieur et des engagements qu'il a pris dans sa réponse à notre organisation syndicale.

L'objectif est de recueillir nos impressions, souhaits et attentes, de définir les thématiques et le calendrier des futurs groupes de travail.

Pour le SANEER, il y a 4 sujets essentiels :

- Le recrutement d'IPCSR et le schéma d'emploi,
- Le régime indemnitaire des IPCSR et DPCSR, notamment la revalorisation du CIA,
- L'évolution statutaire du corps des DPCSR,
- Les missions et le calibrage des bureaux éducation routière.

Le SANEER tient à préciser ne pas être dans l'attente de la mise en place d'un groupe de travail sur le chronométrage, le comptage des activités journalières des IPCSR.

Le SANEER souhaite connaître les modalités de travail : le calendrier, la composition de ces groupes de travail (en bilatéral ou multilatéral) Pour le SANEER, il semble nécessaire de dissocier les deux corps pour ces réunions, en particulier concernant les travaux statutaires.

Mme MEZIN précise qu'il n'est pas souhaitable de dissocier la partie RH et la partie métier (DSR).

Concernant la composition des groupes de travail, la DRH indique que les futures réunions se tiendront de façon multilatérale. Elle nous précise que celle de ce jour est en bilatérale car il s'agit d'avoir l'avis du SANEER.

Sur les thématiques, il est effectivement intéressant de différencier IPCSR et DPCSR dans les différents groupes de travail.

Mme GAUTIER-MELLERAY précise que concernant le chronométrage de l'activité journalière des IPCSR, ce groupe de travail ne concerne que le corps des IPCSR.

Un groupe de travail (GT) « formation » peut regrouper les deux corps car il est utile d'évoquer l'ensemble de la formation de la filière.

Le SANEER est tout à fait d'accord concernant le groupe de travail « formation », la thématique est effectivement un sujet commun. Mais à l'inverse, l'évolution statutaire du corps des DPCSR concerne uniquement le corps d'encadrement.

Suite à ces échanges, et tenant compte de notre souhait de groupes de travail dédiés par corps, 6 groupes de travail doivent être mis en place :

- Un GT « missions » pour les IPCSR,
- Un GT « missions » pour les DPCSR,
- Un GT « formation »,
- Un GT « statut et rémunération » pour les IPCSR,
- Un GT « statut et rémunération » pour les DPCSR.
- Un GT portant sur le chronométrage de l'activité des IPCSR.

Le SANEER réitère sa réserve sur ce dernier GT.

Mme MEZIN nous indique qu'une autre organisation syndicale en a fait la demande.

Le Sous-directeur ERPC nous précise qu'une invitation nous sera adressée pour participer à celui-ci. Le SANEER aura tout la latitude pour y participer ou pas.

Concernant le calendrier : il s'agira de rendez-vous mensuels.

Le but est de clôturer les travaux de manière optimale pour la fin du 1^{er} semestre 2022, avec une échéance maximale fin 2022.

Le SANEER souhaite intégrer un point important dans le GT « missions », par une réflexion sur le calibrage des bureaux ER au vu des missions qui sont dévolues à ces derniers.

Mme GAUTIER-MELLERAY précise qu'il est possible d'avancer sur le « socle » commun à chaque BER, mais la notion de compétences des préfets dans l'organisation des services échappe totalement à la DSR. L'organisation des services varie d'un département à un autre.

A l'issue des travaux, un relevé de conclusions sera établi par la DSR/DRH.

Le SANEER souhaite savoir si l'administration établira celui-ci à l'issue de chaque réunion.

La DRH et la DISR considèrent qu'il est important que lors des débats, les participants aient une parole assez libre. Il ne faut pas que la rédaction de comptes rendus systématiques amène une certaine forme de censure. De ce fait, l'administration est favorable à un compte rendu final en fin de travaux.

La DRH propose de commencer par mettre à plat « les missions » puis ensuite de réunir les autres GT.

Le SANEER est d'accord avec ce point, les autres thématiques qui seront abordées, découlant des missions des BER.

Le SANEER demande à avoir connaissance de la date de mise en place du GT « chronométrage ».

La DISR ne souhaite pas perdre de temps sur le travail de fond à cause du travail de comptage. Il n'y a pas de lien, à son sens, entre ce groupe et les 5 autres.

Le calendrier sera autonome pour ce groupe de travail. Il faut un organisme extérieur pour le comptage du temps.

La priorité du calendrier concerne les groupes de travail « missions » IPCSR et DPCSR.

La date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée. Nos interlocuteurs devant échanger avec toutes les organisations syndicales. L'idée est de démarrer assez rapidement.



UNSA-SANEER
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex

